La victime avait frappé le matin même, son père au moment où il chargeait du charbon.

Mandé aussitôt, M. le docteur Duhar a examiné le blessé dont l'intestin est perforé à plusieurs endroits. Son état peut être considéré comme désespéré.

Le meurtrier s'est constitué aussitôt prisonnier.

Une enquête a été ouverte par M. Tintral, commissaire de police. Nous en donnerons les détails dans notre prochaine édition.

LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Nous avons relaté jadis une décision très importante du Tribunal de Lille, — décision rendue sous la présidence de M. Paul, depuis nommé premier président de la Cour d'appel, — sur l'obligation stricte de suivre, en matière d'accidents de travail, la procédure d'instruction établie par la loi de 1898 : déclaration à la mairie, enquête par le juge de paix, conciliation devant le président, etc. Dans l'espèce, un ouvrier dont le patron n'avait pas déclaré l'accident et qui, par suite, ne voyait rien venir, assigna directement l'industriel devant le Tribunal, en paiement de la rente. La chambre civile de Lille déclara que, pour l'instant, sa demande n'était pas recevable et qu'il lui fallait, auparavant, faire régulariser le juge de paix toute la procédure antérieure. L'ouvrier se soumit et, dans quelques jours, l'affaire va revenir devant les juges.

Le Tribunal civil de la Seine vient de donner sur ce point, une solution contraire à celle du Tribunal de Lille. Un ouvrier coltineur, nommé Chrétien, dont les patrons, MM. Delannoy et Cie, n'avaient pas fait de déclaration d'accident, ne voulut pas la faire lui-même, comme pourtant il en avait le droit, et, comme jadis l'ouvrier lillois, assigna ses patrons sans enquête préalable du juge de paix ; ceux-ci essayèrent de faire adopter la jurisprudence créée par la décision de Lille et opposèrent une fin de non-recevoir qui fut rejetée.

Voici les arguments sur lesquels s'appuyent les juges de Paris :

« Attendu que la procédure prescrite n'a eu pour but que de réunir des éléments réguliers autorisés, en quelque sorte officiels des faits et des responsabilités qui peuvent en découler et de mettre à la disposition de la juridiction qui doit statuer des documents en qui elle puisse avoir confiance et sur lesquels elle puisse baser sa décision ; mais que, à défaut de ces éléments, le demandeur n'est pas déchu de la faculté d'établir par d'autres éléments de procédure le bien-fondé de son action ;

» Attendu que la loi du 9 avril 1898 ne prescrit pas, à peine de nullité, la procédure indiquée aux articles 11 et suivants ; que les nullités ne se présument pas ; qu'au surplus, l'article 11 dispose que c'est le chef d'entreprise ou son préposé qui doit faire dans les quarante-huit heures au moins, la déclaration de l'accident ; que cette déclaration n'est que facultative pour la victime ou ses représentants ; que s'il fallait admettre la prétention des défendeurs, il en résulterait qu'« ayant manqué aux obligations de la loi, en » ne faisant pas la déclaration, ils seraient admis à » en tirer argument et profit contre celui qui n'en » avait pas le devoir, mais simplement la faculté, » et à trouver dans leur propre manquement aux » prescriptions légales, le moyen d'échapper aux res» ponsabilités qui leur incombent... » Ce dernier argument est décisif.

Les magistrats font aussi remarquer que les juges de paix ont à apprécier si l'incapacité doit être permanente et si par suite, il y a lieu à enquête ou non ; que la gravité de la blessure peut ne pas se révéler au premier abord ; que dès lors, le juge de paix peut ne pas procéder à cette enquête et « qu'il serait inadmissible que dans ce cas, l'inaction du juge de paix créât au profit du chef d'entreprise, une non-recevabilité qu'il pourrait opposer à la victime de l'accident. »

En conséquence, le Tribunal dit recevable l'action de l'ouvrier contre ses patrons, malgré l'absence de déclaration d'enquête par le juge de paix et de conciliation devant le président ; il décide que les victimes d'accident de travail peuvent saisir directement le Tribunal par assignation.

Ce jugement en date du 10 mars dernier, est approuvé par la plupart des journaux judiciaires qui, au contraire, avaient critiqué celui de Lille : il est évidemment favorable aux ouvriers.

Il serait utile de voir la question tranchée définitivement par une juridiction supérieure.

***

La 11e Chambre correctionnelle de la Seine vient toutefois de décider que l'ouvrier ne peut pas se porter partie civile devant le Tribunal correctionnel où son patron serait poursuivi pour blessure par imprudence, et y réclamer l'indemnité à laquelle il a droit. Cela se conçoit parfaitement, car les deux demandes ne procèdent pas de la même cause : le Parquet poursuit l'industriel pour une faute par lui commise ; or, c'est indépendamment de toute idée de faute, par le simple risque professionnel que l'ouvrier a droit à une indemnité forfaitaire légale.

La Chambre correctionnelle décide : « qu'aux termes généraux et absolus de l'art. 2 de la loi de 1898, les ouvriers désignés par l'art. 1 ne peuvent se prévaloir, à raison des accidents dont ils sont victimes dans leur travail, d'aucunes dispositions autres que celles de la présente loi ; que ces dispositions sont incompatibles avec l'exercice des règles du droit commun ; que l'article 7 de la loi ne réserve à l'ouvrier cette action de droit commun, indépendamment de l'action résultant de la loi de 1898, que contre les auteurs de l'accident autres que le patron, ses ouvriers ou préposés... » La décision s'appuie aussi sur le rejet d'un amendement proposant de laisser au blessé le choix entre le droit commun et le recours à l'indemnité forfaitaire de la loi de 1898.

LE PÈLERINAGE NATIONAL D'HOMMES A ROME

Voici le programme du pèlerinage national d'hommes à Rome, qui aura lieu sous la présidence de M. le vicaire général Meurisse :

Départ dans la matinée du 21 mai. Arrivée à Modane à 8 h. 02 matin (heure de l'Europe centrale) le 22 mai, et à Gênes à 4 h. 25 soir. Départ de Gênes à 8 h. soir. Arrivée à Rome termini à 8 h. 20 matin le 23 mai. Grandes cérémonies du Pèlerinage national d'hommes. Visites des Basiliques majeures en commun. Canonisation du Bienheureux de la Salle, le jeudi 24 mai. Audience le 27. Départ le 29 à 7 h. 27 matin. Arrivée à Florence à 2 h. 8 soir, départ à 8 h. Arrivée à Milan à 4 h. 1/2 matin, départ à 7 h. 50 le 30 mai. Arrêt de 50 minutes pour le dîner à Gœschenen, à la sortie du tunnel de Saint-Gothard. Traversée facultative du lac de Lucerne en bateau. Arrivée à Lucerne à 5 h. Départ à 7 h. 53 soir. Arrivée à Laon le 31 mai à 10 h. 36 matin par Chaumont et à Lille vers 2 heures soir.

Consulter les affiches dans les églises pour les prix, soit avec ou sans repas en route (Turin, Gênes, Arezzo, Florence, Gœschenen et Lucerne), soit à la commission romaine (repas à Rome au réfectoire du Vatican avec logement en ville), soit aux hôtels de Rome, pour lesquels le Comité croit pouvoir annoncer que ses instances ont abouti et qu'une réduction va être accordée. Les noms des correspondants sont indiqués sur les mêmes affiches.

Pour Assise et Lorette ou Assise, Lorette et Padoue en supplément, s'adresser à M. l'abbé Poulet, curé à Forest, par Bouvines (timbre pour la réponse).

Moyennant un versement supplémentaire de 8 francs, les pèlerins recevront une belle carte de Rome et un abonnement aux tramways électriques pour toute la durée du séjour. La visite de Rome est réglée pour l'utilisation de ces tramways qui rendent superflues les voitures, très onéreuses et d'un chargement difficile ; le Directoire du pèlerinage renverra pour tous les détails au Guide du pèlerin à Rome, édité par la maison Desclée, rue Esquermoise, à Lille. (S'adresser directement à cette librairie).

AVIS AUX SOCIÉTÉS ET AUX SYNDICATS

Le *Journal de Roubaix* publie toujours *gratuitement* les CONVOCATIONS des syndicats ouvriers comme celles des syndicats patronaux, des mutualités, des sociétés de musique, etc., etc., et en général, de toute association ayant un caractère démocratique, charitable, artistique, et non commercial.

Le *Journal de Roubaix* publie aussi *gratuitement* les avis de *concours, de fêtes, de concerts*... etc... DES SOCIÉTÉS QUI LUI CONFIENT L'IMPRESSION DE LEURS AFFICHES, CIRCULAIRES, PROGRAMMES, etc..., etc.

Quand ces affiches, circulaires, programmes, etc..., ne sortent pas de l'imprimerie du Journal, l'insertion ne fait au tarif.

BELGIQUE

LES PROCHAINES ÉLECTIONS

La liste des indépendants à Bruxelles. — L'Union catholique à Liège. — Une liste démocratique à Verviers. — Un candidat dissident à Soignies. — Tiraillements entre catholiques à Nivelles. — Une liste daensiste à Anvers. — Le vicaire Fonteyn. — Un dissident à Ypres. — Une singulière alliance à Gand. — La liste radico-socialiste à Gand

(Correspondance particulière)

La Fédération des Indépendants de Bruxelles a proclamé ses candidats. Ses candidats effectifs pour le Sénat sont : MM. le comte Van der Brouk, sénateur sortant ; le comte Marnix de Sainte-Aldegonde, sénateur sortant ; de Somzée, député sortant ; Damiens, brasseur et conseiller communal à Ixelles ; M. le comte d'Outremont a accordé à la liste l'appui de son nom comme candidat suppléant sénatorial.

Pour la Chambre, les candidats effectifs des Indépendants sont : MM. Théodor, avocat, député sortant ; Fichefer, entrepreneur, député sortant ; Goffi navocat à Saint-Josse-ten-Noode ; le baron A. de Fierbant ; L. Brubant, conseiller communal à Bruxelles ; Alexandre Halot, avocat, consul de Chine, à Bruxelles ; le baron Hubert Beyens ; le comte C. Van der Straten, ancien chef de cabinet au ministère des affaires étrangères.

Cette liste est incontestablement fort bien composée au point de vue purement bruxellois, mais c'est une liste de citadins qui ne comptent que sur des suffrages de citadins, n'ayant aucun espoir de rallier des voix à la campagne.

Aussi les plus optimistes ne prédisent-ils pas aux indépendants un chiffre de voix capable de leur donner plus d'un élu dans la liste sénatoriale et un élu dans la liste pour la Chambre.

L'union entre catholiques est faite maintenant dans presque tous les arrondissements.

A Liège, notamment, l'alliance qu'avait conclue avec les démocrates, le Comité de l'Association conservatrice a été ratifiée, à une énorme majorité, par l'assemblée générale de l'Association.

A Verviers, malheureusement, l'Association catholique a fait aux démocrates des conditions telles que ceux-ci n'ont pas cru pouvoir les accepter. Ils présentent une liste en tête de laquelle se trouve leur chef, M. l'avocat H. Bolland, conseiller communal à Verviers.

Dans le Hainaut, il reste un dissentiment entre les catholiques de l'arrondissement de Soignies. M. Gravis, propriétaire à Péronne-lez-Binche, qui fut plusieurs fois candidat catholique, aurait voulu l'être encore cette fois. Mais l'Association catholique s'est trouvée d'accord avec la fédération démocratique de l'arrondissement pour présenter comme candidat-unique M. Léon Mabille, vieux lutteur de la démocratie. En dépit des instances faites auprès de lui, M. Gravis prétend présenter sa candidature.

A Nivelles, dans le Brabant, les catholiques ne sont pas encore parvenus non plus à former définitivement leur liste. Il y a entre eux les plus grands tiraillements ; l'une des causes en est que M. Rouffe, élu aux dernières élections comme démocrate, n'entend pas s'incliner devant la décision de l'Association catholique qui l'a écarté de la liste.

A Anvers, la liste catholique est définitivement formée. Les démocrates-chrétiens qui sont, à Anvers, de la nuance daensiste ont, de leur côté, formé une liste. En tête de celle-ci se trouve M. l'avocat Lebon ; la liste comprend plusieurs ouvriers et petits cultivateurs ; parmi les candidats aux mandats de suppléants se trouve un vicaire des environs de Furnes, M. Fonteyn.

C'est l'même que les démrcoeats-chrétiens de Bruges voulaient comprendre parmi leurs candidats ; la perspective de sa présence sur la liste a été, a-t-on raconté, la principale raison pour laquelle les catholiques de Bruges ont, après des négociations qui paraissaient en bonne voie, refusé de faire alliance avec les démocrates.

On annonce aussi une candidature catholique dissidente à Ypres : celle d'un M. Lefebvre, qui se présente comme candidat agraire.

Enfin, vous savez qu'il y a une liste de daensistes opposée à la liste catholique dans plusieurs arrondissements des Flandres.

A Gand, chose curieuse, les démocrates daensistes ont fait alliance avec une association de petits bourgeois fondée surtout en haine des institutions coopératives, ce qui est très peu démocratique.

S'il y a quelques dissonances électorales du côté catholique, elles ne manquent pas non plus du côté anti-catholique. Mais pour ne pas allonger cette lettre je vous en parlerai une autre fois.

Je ne veux pas cependant terminer sans vous donner la nouvelle, qui vient d'arriver, de la composition de la liste radicale-socialiste pour Gand-Eclo.

Chambre : Effectifs : Anseele, reurésentant socialiste sortant ; Effectifs : Anseele, représentant socialiste sortant ; et Cambier, avocat, conseiller communal radical à Gand. Suppléants : Hardym, conseiller communal socialiste à Gand et Coppieters, entrepreneur de travaux publics, conseiller communal radical à Gand.

Sénat : Effectif : M. A. de Vos, ancien procureur du Roi à Bruges, ancien procureur général au Caire.

Ce haut magistrat retraité a toujours eu des tendances socialistes, il est depuis longtemps un des bailleurs de fond du « Vooruit ».

LE SÉNAT. — Dans sa séance de ce jour, le Sénat a, sans grande discussion, adopté le projet de loi sur les pensions par 61 voix et 5 abstentions de MM. Paternoster, Trudent, Bara, Boël et Dupont, et le budget extraordinaire par 54 voix contre 20 et 1 abstention.

Il a ensuite été donné lecture par le ministre de l'intérieur de l'arrêté qui dissout les Chambres.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANÇAISE de Bruxelles, placée sous la présidence d'honneur de *Son Excellence le ministre de France*, donnera le 17 mai, un grand banquet pour célébrer l'ouverture de l'Exposition universelle et internationale de Paris et la participation officielle de la Belgique à cette exposition.

LE PROGRES INDUSTRIEL DE LA BELGIQUE. — La note suivante est insérée en tête du budget extraordinaire pour 1900 :

Du chiffre modeste de 202 millions, qu'il était en 1831, l'ensemble des transactions commerciales de la Belgique avec les pays étrangers s'est élevé en 1898, à 6 milliards 236 millions. De 186 millions, notre commerce spécial est monté à 3 milliards 851 millions ; les résultats de l'année 1899 le porteront au delà de 4 milliards.

Peu connue encore, il y a un demi-siècle, dans beaucoup de pays d'Europe et entièrement ignorée des nations transatlantiques, à peine entrée, aujourd'hui, dans la voie de l'expansion coloniale, sans marine, obligée de passer par l'intermédiaire de commissionnaires-acheteurs pour le placement de la plupart de ses produits manufactures sur les marchés d'outre-mer, la Belgique est néanmoins parvenue, grâce à l'activité de son peuple, à la confiance qu'inspirent ses industriels et ses commerçants, à conquérir l'une des plus hautes situations du monde entier.

Elle occupe, par son commerce spécial, le septième rang sous le rapport de la « valeur absolue », et le premier rang, si l'on considère la valeur « par mille habitants. »

SPA

INCENDIE DE TAILLIS ET DE SAPINIÈRES. — SPA ENTOURÉ D'UN CERCLE DE FEU. — On écrit de Spa dimanche soir : Spa a été aujourd'hui entouré d'un immense cercle de feu. Dès cinq heures du matin, l'incendie se déclarait au delà de la Vesdre, ancienne route romaine, pour s'étendre par Bronromme.

L'après-midi, neuf foyers d'incendie existaient ravageant plus de 2500 hectares de jeune taillis, en détruisant des sapinières immenses.

Des hauteurs de Spa on percevait bois et sapinières de la Gleize flambant comme une torche, projetant vers le ciel des flammes immenses.

Une fumée âcre couvre Spa, l'air y est irrespirable. L'incendie a détruit les cols depuis Coo jusque Stavelot, en passant par Desnie et la vallée de la Moëgne, d'où il se dirige vers les forêts du Ruy de Chauvion.

Spa est absolument encerclé de feu.

Des hauteurs de Wayal, on aperçoit la fumée de l'incendie de la forêt d'Hertogenwald, près de Gileppe.

A 8 heures du soir, l'incendie continuait au Nord et Nord-Est de Spa. Il était impossible, à cette heure, de prévoir où il prendrait fin.

Les environs immédiats de Spa ne sont pas atteints, heureusement.

A 9 heures, les hauteurs, au-delà de la Geronstère, recommencent à flamber ; il y existe plusieurs fermes. La gendarmerie à cheval s'y est rendue.

ANVERS

Dans la nuit du dimanche à lundi, le théâtre du Cirque a été entièrement détruit par le feu. On y avait joué hier soir le « Voyage autour du monde d'un gamin anversois ». Vers une heure, aux dires de la concierge, les premières lueurs ont été aperçues. Mais ce n'est que vers 3 heures 20 que les pompiers et la police ont été prévenus. A ce moment, toute la salle était déjà en feu. L'on ne pouvait plus songer qu'à faire la part des flammes.

Vers 5 heures 15, la salle ne présentait plus qu'un enchevêtrement de madriers carbonisés. Vers 6 heures et demie, tout danger était complètement écarté et les pompiers quittaient le théâtre de l'incendie. Du théâtre du Cirque, il ne reste plus que les quatre murs.

Le théâtre du Cirque, situé rue de Jésus, était une des plus anciennes scènes d'Anvers ; il appartenait à feu le député Van den Bemden.

La représentation avait duré jusqu'à une heure du matin ; à 1 heure et demie, le concierge avait fait sa ronde et n'avait rien remarqué d'anormal.

Le concierge habite une dépendance du théâtre, lequel est surmonté d'un chevalet portant les fils desservant toute une partie de la ville. C'est la chute de ce chevalet qui réveilla le concierge qui n'eut que le temps de s'enfuir avec sa femme et ses enfants, en donnant l'alarme.

Les premiers secours ont été organisés par les ouvriers d'artillerie logés dans une caserne voisine. Les causes de l'incedie ne sont pas déterminées ; on suppose qu'il a éclaté sur la scène, car les madriers du rideau de fer ont été entièrement carbonisés.

L'immeuble était assuré pour une somme de 300,000 francs ; les décors ne l'étaient pas. Beaucoup d'artistes sont fortement éprouvés par la perte de leurs costumes. La chute du chevalet a privé la moitié de la ville de communications téléphoniques.

BRUGES

LA PROCESSION DU SAINT-SANG. — Bruges a fêté lundi le 750e anniversaire de l'arrivée du Saint-Sang dans ses murs. La noblesse et la haute bourgeoisie ont pris part au splendide cortège qui a parcouru la ville. Pour donner une idée de la richesse des décors, disons que certains figurants portaient des costumes valant plusieurs milliers de francs.

Un tel spectacle avait nécessairement attiré une foule énorme dans la vieilleté. Malgré quelques ondées, l'imposante promenade des divers groupes a suscité partout le plus grand enthousiasme. Rien de plus merveilleux que ce défilé, ce déploiement éblouissant d'or, de pierreries et de soieries extraordinaires. Cette première journée des fêtes organisées par le comité brugeois a été vraiment une grandiose manifestation de l'antique foi flamande. Une seconde sortie aura lieu dimanche.

DOTTIGNIES

UNE COURSE VELOCIPEDIQUE. — Une grande course vélocipédique (sans entraineurs) aura lieu le dimanche 27 mai, au hameau du Vrai-Poteau, à Dottignies, sous le patronage du Vélo-Club. Course de vitesse, handicap : 1er prix, 15 fr. ; 2e prix, 10 fr. ; 3e prix, 5 fr. ; 4e prix, surprise. Course de lenteur d'amour : 1er prix, 10 fr. ; 2e prix, 5 fr. ; 3e prix, 3 fr. ; 4e prix, surprise. Inscription à 4 heures au Vrai Poteau. — La course commencera à six heures et demie précises. Distribution des prix et de jambon au café des Trois Chateaux.

TOURNAI

UN HOMME QUI TENTE DE SE JETER DANS L'ESCAUT. — Sous ce titre nous avons relaté dans notre édition de dimanche à la suite de quelles circonstances un homme, reconduit par la police, avait dû revêtir la camisole de force au poste de la première division. MM. les docteurs Monbel et Delbecque, mandés pour examiner l'état du malheureux, l'ont reconnu atteint d'aliénation mentale et ont ordonné son transfert immédiat à l'asile des aliénés. Les papiers trouvés dans ses vêtements ont fait connaître que cet individu se nomme Frédéric Collyn. Il est né en 1864 à Massenne-Westrem.

HERSEAUX

UNE FETE BOEROPHILE. — Favorisée d'un temps splendide, cette fête célébrée dimanche après-midi, a pleinement réussi. Depuis longtemps il n'y avait eu tant d'animation, d'entrain et de franche gaieté. Environ trois cents cavaliers se sont disputés les prix au carrousel. A presque toutes les maisons les couleurs nationales avaient été arborées.

COURTRAI. — Audience correctionnelle du lundi 7 mai 1900. — M. Dujardin, juge faisant fonctions de président.

La nuit du 18 au 19 février dernier, vers minuit, Verbrugge Gustave, chaisier à Menin, rue de la Caserne, entendit frapper sur la porte de sa demeure, étant descendu et avan touvert la porte pour voir qui c'était, il reçut un violent coup de tête à la poitrine de Gryson Arthur, 25 ans, couvreur, demeurant place Vandermeersch, à Menin, qui l'empêcha durant trois jours de continuer son travail. Pour ce fait, Gryson poursuivi pour coups et blessures avec incapacité de travail, est condamné à un mois de prison. Le Tribunal ayant admis en faveur du prévenu des circonstances atténuantes résultant du peu de la durée de l'incapacité de travail.

— La nuit du 1er décembre dernier, les agents de police Baeyens Pierre et Mestdagh Alfred de service au hameau du Couët, à Mouscron, rencontrèrent une bande de grévistes qui se mirent à invectiver et injurier les policiers. Parmi ceux-ci, Desrousseaux André, 21 ans, ouvrier teinturier à Tourcoing, Demeulemeester Henri, 29 ans, ouvrier de fabrique à Mouscron (Tuquet) et Planckaert Jules, 38 ans, teinturier à Tourcoing, rue Cassel, furent reconnus et procès-verbal fut dressé à leur charge pour oturage à la police dans l'exercice de leurs fonctions. Traduits devant le Tribunal ils sont condamnés chacun à 15 jours de prison et 26 francs d'amende ou 8 jours de prison.

— Le 10 décembre, vers cinq heures et demie du soir, Vandermeulen Jean-Baptiste, demeurant au Haut-Judas, à Mouscron, en passant devant la maison de Delprince Félix, 21 ans, ouvrier de fabrique, demeurant à Mouscron, Montaleux, fut poursuivi par ce dernier et reçut un coup de poing à l'œil droit qui l'empêcha durant quelques jours de vaquer à ses occupations journalières. Le coup porté, l'individu prit la fuite emportant la canne et le chapeau de la victime. Vandermeulen porta plainte à la police et Delprince, cité devant le Tribunal, est condamné pour le premier fait à trois mois de prison et cin-

— Hespel Achille, 20 ans, journalier à Mouscron (Bas-Voisinage), appelé devant le Tribunal sous l'inculpation d'avoir, à Mouscron : 1. le 22 janvier 1900 volontairement porté un coup de tête au nommé Coussement Jules, cabaretier au Bas-Voisinage, à Mouscron, qui se trouvait à sa porte ; 2. le 4 février suivant brisé des carreaux de vitres au cabaret du même, menacé de mort et injurié la nommée Demille Marie, veuve Debusschère, demeurant au même hameau, est condamné pour les trois premiers faits à un emprisonnement de 8 jours chacun et pour le quatrième fait à dix francs d'amende ou 2 jours de prison.

1° Verriest Eugène, 22 ans, ouvrier de fabrique, 2° Torduers Richard, 22 ans, ouvrier de fabrique, 3° Soenens Cyrille, 25 ans, ouvrier de fabrique, 4° Vermont Auguste, 34 ans, et 5° Velghe Léonie, 34 ans, ces deux derniers cabaretiers, tous demeurant à Mouscron, Haut Judas, qui romparaissent devant le Tribunal pour avoir, à Mouscron, le 30 décembre dernier, le 1er et les 2e et 3e volontairement porté des coups et fait des blessures réciproques, le 1er, en outre, d'ivresse publique, les 4e et 5e étant cabaretiers, avoir servi des boissons enivrantes à une personne ivre, sont condamnés le 1er à 26 francs d'amende ou 8 jours de prison, en outre à 15 francs d'amende ou 3 jours de prison ; le 2e à 50 francs d'amende ou 15 jours de prison ; le 3e à 26 francs d'amende ou 8 jours de prison ; les 4e et 5e à chacun 25 francs d'amende ou 3 jours de prison pour chaque amende. Conditionnellement avec un sursis de 5 ans pour le premier et le troisième.

1° Verhoost Louis, 25 ans, fondeur ; 2° Verhoost Charles, 55 ans, fondeur ; 3° Lerycke Albert, 29 ans, tailleur ; 4° Lemaître Louis, 25 ans, journalier, tous les quatre demeurant au Montaleux ; 5° Hanssens Octave, 3 ans, maçon, au Haut Judaes, tous à Mouscron, poursuivis pour avoir, à Mouscron, la nuit du 21/22, janvier dernier, détruit des clôtures au préjudice de Balcaen Charles-Louis, ouvrier de fabrique à Mouscron, et avoir commis des violences légères sur le même, sont tous acquittés, sauf le deuxième qui est condamné à 15 francs ou 3 jours de prison pour violences légères.

Deverchin Valèer, 33 ans, journalier, demeurant à Courtrai, impasse « Poterstal », inculpé d'avoir, à Courtrai, le 27 novembre dernier, volé une pièce de deux francs au préjudice de Vanslembrouck Louise, cabaretière, femme Busschaert demeurant au boulevard Saint Jean à Courtrai, a été acquitté et renvoyé des fins de la poursuite sans frais, le fait mis à sa charge n'étant pas établi.

Deprez Louis, inspecteur, étant de service pour le bureau de bienfaisance, dans la cité Velghe à Courtrai, fut jeté à terre et injurié par Coulon Fidèle, journalier, habitant la dite cité, qui était en état d'ivresse. Poursuivi correctionnellement, Coulon se voit infliger un emprisonnement de 15 jours pour coups, et deux amendes de 15 francs chacune ou 3 jours de prison pour chaque amende pour injures et ivresse. Le Tribunal le condamne en outre aux dépens de l'instance.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE COURTRAI. — Audience du 7 mai 1900. — Président M. Nothomb. — La nuit du 1er janvier 1899, une altercation éclata, Faubourg de Maire, à Tournai, dans le cabaret Debausière, entre Delcambre Cyrille et Maquestiau Joseph, journalier à Tournai. Vers minuit, ils sortirent ensemble et en vinrent aux mains. Quelques heures plus tard, Delcambre fut ramassé dans un fossé ; il avait la jambe cassée. Maquestiau est poursuivi pour ce fait ; il en retire aujourd'hui 1 mois avec sursis.

Etant ivre, Fourneaux Louis, plafonneur à Flobecq, a outragé le maréchal des logis de gendarmerie Lambert, et ce le 30 septembre 1899. Il attrappe 8 jours et 26 francs.

Une amende de 200 francs est infligée à Henneuse Laurent, journalier à Templeuve, pour usage de lacets propres à prendre le gibier, la nuit du 5 avril dernier.

Un forcené, le sieur Delcourt Alfred, domestique à Péruwelz, lequel, après avoir roué de coups et injurié à Wasmes, le 18 mars 1900, les époux Dereux François et Louette Julia, a brisé 6 carreaux des fenêtres de leur habitation, est condamné à 2 mois, 8 jours et 50 francs.

Marché de Courtrai du lundi 7 mai 1900 :

Grains. — Froment blanc, de 17,00 à 00,00 les 100 kilogs ; froment roux, 16,00 à 00,00 ; seigle, 11,50 à 12,00 ; avoine, 16,00 à 17,00 ; féveroles, 18,00 à 00,00.

Denrées alimentaires. — Pommes de terre jaunes, de 6,00 à 0,00 les 100 kilogs : pommes de terre rouges, 5,50 à 0,00; beurre, de 1,13 à 1,18 le 1/2 kilog ; œufs, de 1,55 à 1,65 les 25.

Bétail. — Nombre de bêtes exposées en vente : Vaches 192, génisses 112, taureaux 64, bœufs 18, porcs 49. — Bêtes vendues : Vaches 000, génisses 000, taureaux 000, bœufs 000, porcs 14.

La viande de bœuf se vend de 0,00 à 0,00 le kilo.

Huiles, graines et tourteaux. — *Huile de colza, 63,00 à 00,00 les 100 kilogs ; huile de lin, de 71,00 à 71,50 ; graine de colza indigène et étrangère, de 26,75 à 30,00 ; graine de lin, de 36,00 à 00,00 ; tourteaux de colza, de 10,00 à 00,00 ; tourteaux de lin, de 18,00 à 19,00 ; tourteaux de chanvre, de 00,00 à 00,00 ; nitrate de soude, 20,50 à 00,00 ; sulfate d'ammoniaque, 29,75 à 00,00 ; chicorées, 15,50 à 16,00 ; cosettes, 16,50 à 00,00.*

LETTRES D'OBIT (beau papier anglais grand deuil). — Imprimerie **A. Reboux**, 71, Grande-Rue, Roubaix.

	SANS INSERTION DANS LE JOURNAL	AVEC INSERTION DANS LE JOURNAL
1000 exemplaires	4.55 le cent	2.00 le cent
900 » »	4.60 » »	2.10 » »
800 » »	4.65 » »	2.20 » »
700 » »	4.75 » »	2.30 » »
600 » »	4.85 » »	2.40 » »
500 » »	2.00 » »	2.50 » »
400 » »	2.40 » »	2.85 » »
300 » »	2.30 » »	3.40 » »
200 » »	2.40 » »	4.00 » »

Les lettres de décès 0.25 cent. en plus au cent.

LE PETIT CONSEIL. — Il n'en faut point douter, c'est par les altérations du sang que naissent, vivent, s'entretiennent et se transmettent les diathèses, causes véritables de toutes souffrances ; c'est donc en modifiant la masse sanguine, en s'efforçant d'éliminer du milieu circulatoire, les éléments morbides étrangers par l'emploi bien dirigé du Rob Lechaux, préparé par M. Lechaux, pharmacien, à Bordeaux, que nous engageons sûrement le bon combat contre toutes les affections chroniques.
68159d Dr DELATOUR.

LA VUE
conservée et rétablie
par l'emploi des verres spéciaux combinés et perfectionnés. Les personnes dont la vue est affaiblie par l'âge, par un travail assidu ou d'autres causes quelconques trouveront un soulagement immédiat par l'emploi de ces verres choisis méthodiquement pour chaque genre de vue. Nouveaux systèmes de montures de pince-nez et lunettes en or, argent et nickel ne tombant ni blessant le nez. **Verres cristal de roche axe. Lunettes depuis 0.75. Pince-nez depuis 1.25.** Spécialité de jumelles de théâtre, baromètre, Thermomètres, Compte-fils, Loupes, Yeux artificiels, Tubes pour niveaux d'eau, etc., etc. **Exécution méticuleuse et rapide des ordonnances de MM. les docteurs oculistes. Réparations en tous genres.**
A L'OPTOMÈTRE
L. JOSÉ-FRIBOURG, Opticien-Spécialiste
ROUBAIX — 18 bis, Grande-Rue, 18 bis — ROUBAIX
65195

AUX DEUX NEGRES
64 bis, Grande-Rue, 64 bis, ROUBAIX
Pour cause de Cessation de Commerce
LIQUIDATION A PERTE
d'Habillements confectionnés pour hommes, jeunes gens et enfants
Agencement de magasin à vendre 54035

INSTITUT CHIRURGICAL
DE TOURNAI
desservi par les Sœurs de St-Vincent de Paul
Cure radicale de **hernies, tumeurs du ventre**, etc., en quelques jours.
Consultations : Mardi, Jeudi et Samedi, de 9 à 11 heures.
Direction : **49, Grand'Place, Tournai**

Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Douleurs. Guérison radicale pour **6** fr. **50** avec
L'ANTIDOLORINE
Dépositaires régionaux pharmacies à Lille, Buisine : à Roubaix, Couvreur ; à Tourcoing, Bruneau ; Mouscron, Fonder ; Tournai, Brame ; Courtrai, Bossaërt.
52700

Contre les dartres, démangeaisons, boutons, clous, eczémas, etc., n'employez que la Pommade Carpentier, c'est la meilleure, chaque jour de nombreuses guérisons affirment son efficacité. Beaucoup de médecins la recommandent.
Dépôts : Pharmacies Lecru, place de la Fosse-aux-Chênes, et Gerreth, rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix ; Boyaval, place Charles-Roussel, à Tourcoing ; Dauchy, rue Pont-de-Comines, et Tillier, place de Strasbourg, à Lille.
56358—48629

madame nettoyez vos gants et rubans, détachez les vêtements avec l'
EAU DE NAPHTE PERSIGNAT
ne laisse aucune odeur, ne fait pas de ronds, c'est un produit parfait.
Petit Flacon » 90, Grand Flacon 1 f. 75, Litre 3 fr.
En vente Mes Facques-Leduc, 4 et 6, rue du Curé, et dans les principales pharmacies. 58765

MALADIES DES VOIES URINAIRES
Docteur FEUCHÈRE, médecin-spécialiste
de la Faculté de Paris
8, rue de Lorraine, Roubaix. — Mardi, Jeudi, samedi de 5 h. 1/2 à 8 heures soir. 54700

FABRIQUE DE MEUBLES & SIÈGES
BAMBOU ET ROTIN
pour vérandahs, bureaux, salons japonais
Travaux de décoration
E. ROBACHE, *12, Rue de Mouveaux, ROUBAIX*

CHAUSSURES RAOUL
ont transférées à Lille, 15, rue Nationale. 65948

Carrosserie A. Dispa
LUXE ET COMMERCE
90, rue Daubenton, 90, ROUBAIX

COMPAGNIE FINANCIÈRE
Belge-Française
(BELFRANCE)
Société anonyme au capital de 5 millions de francs
BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES	JEUMONT	ARRAS
PARIS	DENAIN	BOULOGNE
ROUBAIX	BÉTHUNE	ARMENTIÈRES
TOURCOING	CREIL	CAMBRAI
HAUMONT	ORCHIES	HÉNIN-LIÉTARD
VALENCIENNES	CALAIS	ABBEVILLE
LENS	AVESNES	DOUAI
COMPIÈGNE	ANZIN	SAINT-OMER
SAINT-AMAND	BRUAY	HAZEBROUCK
HALLUIN	AMIENS	WORMHOUDT
MONTDIDIER	SAINT-POL	DUNKERQUE
DOULLENS	SOMAIN	LA BASSÉE

La **Compagnie Financière Belge-Française** (BELFRANCE), fondée par un groupe franco-belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites.
ORDRES DE BOURSE
Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.
OPÉRATIONS A FORFAIT
Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées
Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, versements et échanges, émissions, vérification de tirages.
Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

COMPTOIR RÉGIONAL DU NORD
CLAISSE & Cie
TOURCOING, 5, rue Carnot, 5, TOURCOING
CHANGE — ORDRES DE BOURSE — COUPONS
Titres contre Espèces — Espèces contre Titres
Constitution de Sociétés

BULLETINS FINANCIERS

du lundi 7 mai 1900

PARIS, 7 mai.

Les affaires sont plus nombreuses, le marché est à la fois plus confiant et plus animé.

Aujourd'hui les premiers cours témoignent de ses bonnes dispositions.

Le Trois français qui restait samedi à 101 15 se négocie de 101 12 à 101 15.

L'Extérieure dont le dernier cours d'avant-hier était 72 82 se traite successivement à 72 95, 73 et 73 25.

L'Italien fait preuve de grande fermeté de 95 35 à 95 40.

BRUXELLES, 7 mai.

Terme. — On est ferme en coulisse. Ext. 72. Saragosse 325. 4 %. Brésilien 64 7/8. Turc D 23.20. Banque Ottomane, 579.50. Rio-Tinto 1405. Métropolitain 156 et 155. Parisienne Electrique 371 et 370.75. Congo 81.75.

Comptant. — Recul des valeurs industrielles russes. Nicolaieff 485. Providence russe 1125. Toula 266.25. Les valeurs congolaises sont discutées. Fondateurs chemin du Congo 13400. Les Banques sont fermes. La Banque de Bruxelles 825 et la capitale nationale financière recherchée à 192.50. Même calme en tramways. Dividende Bruxellois 345. Les recettes d'avril 1900 sont en augmentation de 30.875.30 sur les lignes anciennes et de 16.143.65, sur les lignes nouvelles. Rome, Milan, 37.50 on donnera un franc de dividende. Les titres sid